PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Tarbes, le 27/10/2023

Médecins agrées Commissions Médicales Primaires

Dans le cadre de l'externalisation des commissions médicales vers les cabinets de médecine libérale, il vous appartient de prendre contact directement avec l'un des praticiens figurant dans la liste ci-après, pour passer l'examen médical.

IDENTITÉ	ADRESSE	TELEPHONE
Serge AMIELL	1, Place Huningue 64530 PONTACQ	05 59 53 50 18
Serge ARIS	3, Chemin de Mouderas 65270 ST PE DE BIGORRE	05 62 41 81 96
Jean-Louis BERTHE	3 Rue Brauhauban 65000 TARBES	05.62.34.42.33
Michel CHEVALIER	Lotissement du Val d'Ousse 64320 OUSSE	05 59 81 82 83
Jacques DUBOIS	4, Rue Lamartine 65100 LOURDES	05 62 94 32 90
Sonia DUGUEPEROUX	4 Place du Marché 32300 MIRANDE	05 62 66 50 92
Philippe FRITSCH	3 Rue Brauhauban 65000 TARBES	05.62.34.42.33
Pierre GAUBERT	27 avenue des Pyrénées 65430 SOUES	05.62.33.00.37
Philippe GUIRAUD	17 rue Principale 65240 ARREAU	05.62.98.61.07
Alain HATTE	2 Rue André Fourcade 65000 TARBES	05 62 93 06 93
Jean-Henri JUTEAU	166 Rue des Ecoles 65300 LANNEMEZAN	05 62 98 07 53
Daniel MORIGNY	Place du Marché 65120 LUZ-SAINT-SAUVEUR	05 62 92 85 61
Didier PETIT	2 Place Sainte Thérèse 65000 TARBES	05.62.93.00.11
Patrick SAJOUS	3 rue Brauhauban 65000 TARBES (Cabinet)	05.62.34.42.33
Jacques-Henri SOULERE	64 Rue Henri Faisans 64000 PAU	05 59 98 46 46

1) Lors de la visite médicale en **préfecture,** concernant les **suspensions pour stupéfiants ou alcool**, **refus d'optempérer** vous devrez régler la somme de **50€** directement aux médecins (en chèque ou en espèces).

2) Pour les visites dans un **cabinet** concernant les **délits de vitesse, délits avec téléphone portable, attestation de conduite professionnelle, vision, ou prorogation des catégories du permis,** la consultation est de **36€.**

3) Vous devrez ensuite faire votre demande de permis de conduire via le site internet:**httpps://ants.gouv.fr**

4) Cet examen ne fait pas l'objet de l'établissement d'une feuille de soins en vue de sa prise en charge par un organisme de Sécurité Sociale.